



Municipalité de Val-des-Lacs

349 chemin Val-des-Lacs
Val-des-Lacs (Québec), J0T 2P0
Tél. : 819-326-5624 Courriel : info@val-des-lacs.ca

AVIS PUBLIC Règlement no 368-25-01

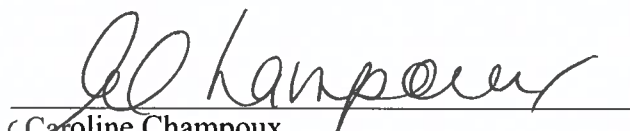
Règlement no 368-25-01 modifiant le règlement de lotissement numéro 368-02

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal du Québec, avis vous est donné que le *Règlement no 368-25-01 modifiant le règlement de lotissement 368-02 (port d'attache)* adopté le 16 juin 2025 et est mis en vigueur le 16 septembre 2025.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 16 septembre 2025.


Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale - greffière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 16 septembre 2025.


Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière